

N/REF : 17/12/2025 17H12 C:011085 I:17798

SARL DAMM

V/Appel du Mercredi 17/12/2025 a 17H12

**11 BVD DE LA TOUR D AUVERGNE
35000 RENNES**

IMMEUBLE : DEMOISELLES

11 BVD DE LA TOUR D AUVERGNE
35000 RENNES

Rennes, le

24 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 11 BVD DE LA TOUR D AUVERGNE - LES DEMOISELLES (RESTAURANT)
MME DOMBALLE 07 85 04 44 00

MOTIF : RÉPARATION PROVISOIRE SUR COLONNE EU EN CAVE

Donneur d'ordre : Mme A DOMBALLE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 17/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : RÉSEAU EU BOUCHÉ
DÉBOUCHAGE A LA HAUTE PRESSION
CONTRÔLE - BON ECOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 18/12/25 a 07H50 Mme A DOMBALLE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
2,50	Ff Déb.Hte Pression a l'heure + Dépl.	1	163,64		409,10
1,00	Majoration 25% Lu-Ve 18h-21h/Samedi	2	25,00%		102,27
	TOTAL H.T.				511,37
	T.V.A. a 20,00%				102,27
	TOTAL T.T.C.En EURO				613,64

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.